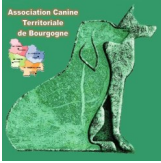


Séance de Confirmation toutes races



SEMUR-EN-AUXOIS



Samedi 05 mars 2022 de 9h à 12h30 et de 14h30 à 16h

Stade Municipal - 2, avenue Pasteur - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS (en face Résidence Médicalisée de l'Auxois)

Séance de Confirmation avec horaires. Les chiens seront convoqués à un horaire précis.
La carte d'exposant vous sera envoyée par mail une semaine avant la manifestation.



Maison Familiale Rurale de Semur-en-Auxois
Porte Ouverte le samedi 05 mars 2022

DEMANDE DE CONFIRMATION

Remplissez lisiblement cette feuille et envoyez-la avant le 28 février 2022 à:
Melle Denise GUILLOT - 2, rue Le Maistre - 89700 TONNERRE

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- ▶ une photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger ou appartenant à la 2ème catégorie
- ▶ votre règlement à l'ordre de l'Association Canine Territoriale de Bourgogne
- ▶ une photocopie de la carte d'adhérent ACTB 2022 pour les réductions (*applicable pour les inscriptions « papier »*)

INSCRIPTION EN LIGNE
www.cedia.fr

(simple-rapide-paiement sécurisé)

Identification : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____

Propriétaire: (M. Mme Mlle) _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone: _____ Email: _____

Je soussigné, certifié sincère les renseignements ci-dessus et entends me conformer au règlement de la séance de confirmation. J'exonère spécialement et entièrement la société organisatrice de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures, morsures, vol, maladie, dommages divers) survenus à mon chiens ou causés par lui.

Date

Signature

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

Du 1^{er} au 3^e chien engagé (par chien) 38 €
Les chiens suivants (par chien) 33 €
Total €

Réduction de 10% aux membres de la Société Canine de Bourgogne à jour de cotisation 2022 (copie de carte d'adhérent (obligatoire)) €

Reste à payer:..... €

Ci-joint règlement par :

Chèque

Virement Bancaire Joindre obligatoirement photocopie du virement (IBAN : FR95 3000 2027 3500 0007 9167 W61 - BIC : CRLYFRPP)

LES CHÈQUES ET MANDATS DEVRONT ÊTRE ÉTABLIS
A L'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE BOURGOGNE

« Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-présentation »

Renseignements:



03 86 55 11 60



03 85 32 37 76

www.scb.asso.fr

TRÈS IMPORTANT !

N'oubliez pas les documents avec vous
lors de la séance ...



⇒ Carnet de santé - Carte de tatouage ou transpondeur

⇒ L'original du Certificat de naissance

⇒ Formulaire d'examen de confirmation correctement rempli
(disponible par téléchargement sur notre site internet)